



Partage de trajet sans jugement

Par **fabric99999**, le 19/01/2015 à 15:52

Bonjour,

Suite à la séparation avec mon ex compagne en mai 2014 à cause de mon licenciement, elle est repartie dans le département du Gard (département de naissance où réside sa famille) avec nos enfants(deux) et moi je suis resté dans le département de l'Eure qui était notre lieu de résidence habituel. Suite à cette séparation j'ai fait une conciliation amiable comme on me l'a conseiller afin d'éviter un maximum de procédure mais bon elle a refusé et s'est de suite réfugié derrière un avocat, et ce dernier lui a conseiller de ne pas répondre à la conciliation et de faire front et donc cet avocat lui à dit de refuser le partage de trajet et le reste mis à part la pension que je souhaitais donner si les conditions étaient rassemblées sur mes "exigences" sachant qu'aucun jugement n'ai donné à ce jour et aucune convocation existante au TGI de Nîmes alors que selon les dires de mon ex-compagne le dossier serais présent depuis mi-décembre au TGI.

Merci à vous.

FP

Par **cocotte1003**, le 19/01/2015 à 19:21

Bonjour, attendez la date de la convocation, les délais sont longs dans les grands tribunaux. Vous pouvez toujours saisir le tribunal du lieu de résidence des enfants pour faire vos demandes, cordialement

Par **fabrice99999**, le **20/01/2015** à **12:30**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, mais je souhaiterais savoir si elle peut décréter avec son avocat le simple fait de ne pas partager les trajets (elle me dit que c'est la loi)sachant que c'est quand même elle qui est partis du domicile conjugale avec les enfants sans rien me demander.

Merci, Fabrice.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2015** à **12:46**

Oui, elle peut et vous vous pouvez refuser, dans l'histoire c'est vous qui ne verrez pas vos enfants. Elle est en droit de refuser de vous laissez les voir et vous pouvez refuser de lui les rendre. Votre accord amiable n'a pas de valeur juridique mais le juge verra d'un mauvais œil son refus. Saisissez le juge et demandez qu'elle prenne en charge la totalité des voyages puisque c'est elle qui est partie sans motif impératif, cordialement

Par **fabrice99999**, le **20/01/2015** à **15:51**

Bonjour,

Merci à vous pour votre réponse. C'est très aimable à vous.

Cordialement, Fabrice.